Secrétariat du Grand Conseil

QUE 988

Question présentée par le député : M Pierre Conne

Date de dépôt : 28 février 2019

Question écrite urgente

L'immixtion d'un conseiller d'Etat dans une décision médicale

Selon les informations révélées par la presse genevoise en février 2019, le conseiller d'Etat Mauro Poggia est intervenu le 19 décembre dernier auprès de médecins des Hôpitaux universitaires genevois (HUG) qui refusaient d'opérer une patiente de 90 ans souffrant d'une péritonite avancée.

Toujours selon la presse, l'intervention du magistrat a été sollicitée par un proche parent de la patiente, ce qui permet de supposer que ladite patiente n'était pas en mesure de prendre elle-même cette décision importante la concernant.

Finalement, l'opération a eu lieu et la patiente est décédée le lendemain aux soins intensifs.

Mes questions sont les suivantes :

- Le directeur médical des HUG a-t-il été consulté pour cette situation avant l'intervention chirurgicale et, si oui, quel était son avis ? Sinon, pour quelle raison n'a-t-il pas été questionné ?
- Le conseil d'éthique clinique des HUG a-t-il été sollicité avant l'intervention chirurgicale, sachant que certains de ses membres sont disponibles 24h/24 pour intervenir dans des situations urgentes ? Si oui, quelles étaient ses recommandations ? Sinon, a-t-il été sollicité a posteriori et quelles sont ses remarques ?
- Un événement indésirable grave a-t-il été déclaré et, si oui, quelles sont les suites qui ont été données ?
- Cette situation a-t-elle été dénoncée à la commission de surveillance des professionnels de santé et des droits des patients? Sinon, la direction des HUG a-t-elle prévu de le faire?

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.